



Conseil d'administration

325^e session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/INS/14

Section institutionnelle

INS

Date: 11 novembre 2015

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral de la présidente du groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) s'est réuni l'après-midi du jeudi 5 novembre 2015. En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, j'en ai présidé les séances, alors que les Vice-présidents employeur et travailleur du Conseil d'administration, M. Rønne et M. Cortebecq, étaient les porte-parole de leurs groupes respectifs. Le Bureau avait préparé un document¹ à l'intention du groupe de travail, à la suite des consultations tripartites tenues le 18 septembre 2015. J'ai tout d'abord demandé aux délégués de faire un bilan de l'expérience menée en juin 2015, qui a consisté à tenir une session de la Conférence d'une durée de deux semaines, puis d'envisager les améliorations ou les ajustements qui pourraient permettre d'autres gains d'efficacité. Conformément à la procédure habituellement suivie par le groupe de travail, les membres gouvernementaux ont pris la parole en premier, suivis des porte-parole des groupes des employeurs et des travailleurs, qui ont présenté leurs observations.

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

2. Les gouvernements se sont félicités du document préparé pour le groupe de travail et ont exprimé un large soutien en faveur de la formule de deux semaines expérimentée en 2015. Il est possible d'améliorer encore le processus, mais certains changements ont d'ores et déjà porté leurs fruits: la réduction de la durée de la séance d'ouverture; la diffusion d'informations avant la Conférence; le système de préinscription aux commissions; la gestion rigoureuse du temps, qui a permis de ne tenir que quelques séances de nuit; et

¹ Document GB.325/WP/GBC/1.

l'utilisation efficace des dispositifs informatiques au sein des commissions, ce qui donne à penser qu'un emploi encore plus judicieux de la technologie pourrait accélérer la communication – il conviendrait à cet égard d'envisager la possibilité d'organiser des consultations en ligne. Les niveaux de sécurité ont été satisfaisants. Il a également été fait bon accueil au système de consultation multiple utilisé pour faire progresser la réforme. Le bon fonctionnement de la Commission de l'application des normes a été un motif de satisfaction générale, mais il est important que la liste des cas soit disponible suffisamment à l'avance et que le Groupe de travail tripartite sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes se réunisse pendant la session du Conseil d'administration en mars 2016. Le Sommet sur le monde du travail s'est bien déroulé, mais ses débats devraient être plus interactifs. Les séances spéciales devraient avoir lieu sur une journée, et l'une de ces séances devrait être programmée juste avant la pause du déjeuner.

3. Certains gouvernements ont demandé que davantage de services d'interprétation soient prévus pour les réunions des groupes, lesquelles devraient par ailleurs se tenir plus tôt dans la matinée. Il a également été jugé souhaitable d'éviter de travailler durant les week-ends et en séance de nuit, tandis que des préoccupations ont été exprimées quant à la nécessité de travailler le dimanche précédant le lundi de l'ouverture de la Conférence. Une solution serait de faire débiter la Conférence un mardi ou un mercredi. S'agissant du questionnaire proposé pour la préparation des discussions générales, de nouvelles consultations devraient avoir lieu avant de poursuivre sur ce point, car la multiplication des questionnaires peut vite entraîner une certaine lassitude. Les décisions finales sur l'ordre du jour de la Conférence devraient tenir compte du temps nécessaire aux travaux préparatoires, en particulier dans le cas des discussions normatives. Plusieurs gouvernements ont fait observer que les comités de rédaction devraient établir les textes au moins 24 heures avant leur mise aux voix en plénière, et que les conclusions devraient être plus concises et plus ciblées. L'organisation de tables rondes visant à mettre en commun les expériences nationales ou régionales est une proposition intéressante, mais elles devraient avoir lieu avant, et non après, les travaux des commissions. Il a été proposé de limiter le temps de parole au sein des commissions techniques à trois minutes pour les délégués et à cinq pour les groupes, étant entendu néanmoins que tous les délégués devraient pouvoir prendre la parole et participer. Il faudrait également ménager le temps nécessaire au processus de dépôt des amendements. Le rapport du Directeur général devrait être publié au début du mois de mai. En outre, il a été fait valoir que la Conférence, en tant qu'organe décisionnel suprême de l'OIT, devrait avoir suffisamment de temps à sa disposition pour rechercher un consensus et achever ses travaux efficacement. Le groupe de l'Afrique a présenté à ce sujet un amendement au projet de décision afin de suggérer que, au lieu de fixer définitivement la durée de la Conférence à deux semaines, il conviendrait de moduler cette durée en fonction de l'importance des questions à l'ordre du jour. Plusieurs des orateurs ont souligné que la réforme était un exercice participatif qui associait à la fois les mandants et le personnel du BIT. En outre, il s'agit d'un processus continu et évolutif: les mandants devraient toujours avoir la possibilité de proposer des améliorations.
4. Le groupe des employeurs a souscrit au rapport présenté par le Bureau. La session de deux semaines a été une réussite et les difficultés tant politiques que pratiques ont pu être surmontées. La Conférence est d'ores et déjà plus efficace et plus pertinente dans ce nouveau format. Les employeurs ont approuvé les domaines appelant des améliorations, tels qu'indiqués dans le rapport du Bureau, et se sont dits favorables à ce que les présidents de commission soient pressentis et informés suffisamment à l'avance. Le Bureau devrait établir des rapports plus brefs, et le texte des conclusions devrait être neutre, concis, équilibré et fondé uniquement sur les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission. Les débats du Sommet sur le monde du travail devraient être plus interactifs. La Conférence devrait clore ses travaux le vendredi au lieu du samedi.

5. Le groupe des travailleurs a convenu que la session de deux semaines organisée en 2015 s'était bien déroulée, même si la charge de travail assumée par les mandants et le personnel du Bureau avait été plus lourde que le document ne le laissait penser. La commission normative a tenu sa deuxième discussion avec succès, mais il n'est pas inhabituel que les secondes discussions soient plus légères que les premières. Le Bureau devrait faire une analyse comparative entre les coûts de cette nouvelle formule et ceux des sessions antérieures de la Conférence. Le groupe des travailleurs a indiqué qu'il s'efforcera de désigner à l'avance ses porte-parole aux commissions, mais a précisé que ces nominations ne seront définitivement arrêtées que lorsque le groupe se sera réuni au complet avant la Conférence. Les modalités prévues en 2015 pour les réunions des groupes, avec des services d'interprétation le jour de l'ouverture, devraient être maintenues. Les gouvernements devraient accepter de se réunir le dimanche précédant le début de la session: programmer l'ouverture de la Conférence en milieu de semaine consisterait simplement à revenir à la pratique antérieure. Les gouvernements pourraient remédier au problème de la faible participation aux séances plénières en affectant des délégués aux travaux de la plénière et aux travaux des commissions, de telle sorte qu'ils puissent suivre ces différents débats dans leur intégralité. Une réflexion devrait être menée sur la question de savoir comment éviter que les travaux de la Conférence ne perdent de leur intérêt au stade de la procédure d'adoption des rapports, lorsque le taux de participation faiblit. La Commission de l'application des normes avait certes travaillé sous une pression considérable et tenu plusieurs séances de nuit, mais la réduction de ses travaux de fond n'a pas pour autant été jugée souhaitable par le groupe des travailleurs. Si le rapport de la commission était présenté en plénière le vendredi, cela nécessiterait de travailler le premier samedi toute la journée, au lieu d'une demi-journée. La Commission de vérification des pouvoirs devrait être davantage dotée en personnel pour pouvoir faire face à sa charge de travail au lieu d'écourter les délais de dépôt des plaintes. Le groupe des travailleurs s'est également dit opposé au principe d'irrecevabilité des plaintes pour défaut de preuve. Le Bureau devrait étudier comment restreindre l'accès à certains documents moyennant la protection par mot de passe des sites Web des commissions. Il devrait ménager du temps dans le programme des travaux afin de maintenir la possibilité de constituer le Comité de rédaction de la Conférence pour les commissions normatives.
6. Pour ce qui est de la voie à suivre, le groupe des travailleurs a estimé que l'évaluation de la Déclaration sur la justice sociale prévue en 2016 sera l'occasion d'explorer différentes pistes concernant les discussions récurrentes. Des enseignements pourront également être tirés de la discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le groupe des travailleurs pourrait accepter une procédure simplifiée pour préparer, sur la base de questionnaires, les rapports en vue des discussions générales, mais cela ne devrait pas dispenser le Bureau d'établir des rapports analytiques approfondis sur les thèmes de ces discussions. S'agissant des travaux durant la session dont il est question dans le rapport du Bureau, le groupe des travailleurs a proposé quelques ajustements: il serait plus indiqué que le président fasse une synthèse des débats non pas à la fin de chaque séance, comme proposé, mais au début de la première séance le jour suivant; les groupes de rédaction seront contraints de travailler le samedi et le dimanche d'affilée. Les deux propositions relatives aux travaux durant la deuxième semaine ne sont pas incompatibles et pourraient être combinées. Le groupe des travailleurs a présenté un amendement au projet de décision, à l'effet de ne pas immédiatement fixer à deux semaines la durée de la Conférence mais de réexaminer cette formule en novembre 2016 à la suite de sa seconde expérimentation en juin 2016.
7. Aucun des deux amendements présentés n'a reçu le plein soutien du groupe de travail, même si le souhait qui en était à l'origine – à savoir que le passage définitif à la formule de deux semaines soit plus progressif – a bien été compris. Le groupe des travailleurs a précisé qu'il n'était pas opposé à une session de deux semaines et qu'il souhaitait

simplement disposer de temps pour procéder à une évaluation et à un examen supplémentaires.

8. Le Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme a ensuite répondu aux questions soulevées pendant les discussions. Il a expliqué que le projet de décision visant à fixer la durée de la Conférence avait été rédigé à des fins de logistique pour permettre la plus grande sécurité de planification possible. Au vu de certaines contraintes, notamment la nécessité de fixer les dates de la Conférence entre d'autres réunions de premier plan organisées à Genève pendant la même période, il serait difficile de moduler la durée de la session d'une année à l'autre. Le nombre limité d'interprètes disponibles en cette période de forte demande ne fait qu'ajouter à la difficulté. L'orateur a informé le groupe de travail que, d'après les premières estimations, les économies réalisées par rapport aux précédentes conférences s'élevaient à un peu plus de 570 000 dollars des Etats-Unis, soit une réduction des coûts de 8 pour cent. Le travail le week-end serait difficilement évitable, à moins d'alléger l'ordre du jour. L'organisation de tables rondes au début des travaux des commissions, comme cela a été suggéré, n'est pas possible, la seule plage de temps disponible dans les calendriers des commissions étant le moment où leurs comités de rédaction respectifs se réunissent.
9. J'ai ensuite suggéré aux Membres de se consulter, de manière informelle, afin que le groupe de travail puisse présenter une proposition satisfaisante au Conseil d'administration, le jeudi 12 novembre. A l'issue de ces consultations, le groupe de travail souhaite proposer au Conseil d'administration le projet de décision ci-après.

Projet de décision

10. ***A la lumière de la discussion sur l'expérimentation d'une session de deux semaines en juin 2015 et sur les éventuelles améliorations à mettre en œuvre à de futures sessions de la Conférence, le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail recommande au Conseil d'administration:***
 - a) ***de confirmer la durée de deux semaines des sessions futures de la Conférence internationale du Travail;***
 - b) ***de demander au Bureau de préparer, en vue de la 326^e session (mars 2016) du Conseil d'administration, un plan de travail détaillé pour la 105^e session (juin 2016) de la Conférence, sur la base d'une durée de deux semaines;***
 - c) ***de demander au Bureau de procéder à un examen complet du Règlement de la Conférence en vue de présenter à la 328^e session (novembre 2016) des projets d'amendement au Règlement de la Conférence internationale du Travail;***
 - d) ***de demander au Bureau de préparer, en vue de la 328^e session (novembre 2016) du Conseil d'administration, une analyse de la session de juin 2016, qui permettrait au Conseil d'administration de tirer des enseignements de cette expérience et de prendre les décisions appropriées quant aux modalités des sessions futures de la Conférence internationale du Travail.***